

## Comité de suivi rythmes scolaires du lundi 30 septembre 2013

Composition présente ce soir: Conseil général, CAF, Action sociale, DASEN, IEN Adjoint, SG, Chef de service, Préfecture, Union des maires, DDCSPP, organisations syndicales.

### 1. Où en sommes-nous ?

Introduction de **Monsieur Brevet (SG)**:

Un diaporama nous est présenté, il est sur le site de la DSDEN.

Etat de la situation dans le département pour la rentrée 2013: 132 communes, 608 classes, 14 709 élèves concernés.

Les grosses communes sont déjà passées.

Entre 30 et 40 rythmes différents sont actuellement mis en place.

Pause méridienne : majoritairement 1 h 30.

Il y aura également un comité académique, avec un ou deux représentants départementaux.

40 PEDT transmis, sur les 60 communes faisant l'objet de dérogations. Ils ont tous été validés, sauf 2 (manque d'un coordinateur, encadrement). Ils seront cosignés par la DASEN et le Préfet.

Rentrée 2014 : La circulaire est partie : projet à retourner par les communes pour le 15 novembre au plus tard.

Calendrier des échéances : cf. diaporama. Validation des projets fin janvier.

Transmission des PEDT à compter de février.

Remarque des élus: Ils trouvent que la date du 15 novembre laisse peu de temps.

La **DASEN** explique pourquoi ce calendrier : la réflexion était sérieusement avancée l'an passé pour certaines communes qui avaient hésité à y entrer en 2013.

**SE-UNSA** : Nous faisons part des premières remontées de l'enquête menée auprès des écoles étant entrées en 2013, notamment des maternelles dont la pause méridienne est allongée : temps scolaire plus long pour les enfants et davantage de fatigabilité.

**DASEN** : la journée de l'enfant français est trop dense, d'après les constats datant de 1996 et des années suivantes. Il faut donc mutualiser pour proposer ce qui est le mieux pour les élèves.

**SE-UNSA** : Une réflexion doit être menée sur les contenus des différentes activités, de manière à ne pas monopoliser de manière trop constante et excessive l'attention des enfants.

**DASEN** : La question ne se pose pas dans certains pays, sur le "qui fait quoi ?". La question de la fonction est propre à notre pays. Les difficultés d'organisation sont dues à des questions de collaboration entre enseignants et acteurs du périscolaire.

**CAF** : Le projet est mené sur 5 ans. L'engagement est fort. La CAF a des interrogations fortes, autour du travail de formation des personnels. Circulaire reçue : accueil de loisirs, accueil collectif de mineurs à la fois sur les heures spécifiques et les activités périscolaires. Ils ne peuvent accompagner que dans le cadre d'une réglementation non assouplie, c'est-à-dire avec des taux d'encadrement appliqués jusqu'ici. Un questionnaire vient d'être diffusé aux communes : volumétrie, nombre d'enfants, etc. à faire remonter pour le 11 octobre. Questionnaire que les CAF doivent faire remonter au niveau national.

**DASEN** : A demandé à la CAF l'élaboration d'une fiche : comment finance-t-on les communes, etc. ? En une page, elle souhaite que tout soit résumé, pour que ce soit simple et lisible pour les maires. La fiche synthétique doit être transmise très rapidement et fera part de ce qui est déclarable en accueil périscolaire. Rappelle l'intérêt de la journée de l'enfant et les rapports PISA, 20 % des élèves qui arrivent en 6<sup>e</sup> sans maîtriser la langue. Ce n'est pas la première fois qu'on essaie de placer des projets territoriaux (contrats éducatifs locaux). Le comité de suivi est là d'abord pour proposer à l'enfant des temps enchaînés, et éviter que le développement cognitif soit perturbé. Les accords doivent être fondés sur l'articulation et les contenus. Il ne faudrait pas qu'on agisse au détriment de l'enfant.

**Jeunesse et sports** : Leurs représentants demandent à ce qu'il y ait nécessairement un projet, sinon ils ne peuvent pas les déclarer pas en accueil, donc pas le financer. Une heure ne suffit pas toujours pour mettre en place une activité.

**IEN Adjoint** : Les activités ludiques semblent bien fonctionner car mobilisent moins les enfants sur leurs capacités cognitives.

**Conseil général** : transports. 540 circuits en Dordogne toutes catégories confondues. 300 circuits dédiés élémentaire et maternelle. 138 uniquement écoles primaires. 81 mixtes écoles / collèges. 81 desservent successivement collèges puis écoles. Cela représente 30 000 euros par jour. A besoin d'avoir une lisibilité au plus tard fin mars pour que les circuits soient opérationnels. 240 contrats. 220 marchés. Surcoût d'1 million d'euros. Le samedi matin serait une solution qui coûterait plus cher. Il craignait des difficultés l'an passé, mais finalement ça s'est bien passé.

**SG** : Les dossiers sont sur le site de la DSDEN pour la remontée des fichiers par les maires. Les maires vont sur la commune de leur école, c'est le même fichier que l'an passé. Il s'agit d'un fichier Excel à compléter.

**DASEN** : 5 calendriers vont se croiser : CAF, conseil général, DSDEN, collectivités locales, calendrier « nation » (politique). Des temps de respiration sont nécessaires.

**Jeunesse et sports** : Sur l'accompagnement, service des sports : interventions dans le cadre des taps. Service culturel, animations « clés en main » : bibliothécaires, centre de loisirs. L'inquiétude est sur la prochaine rentrée sur la question des personnels, car certaines communes avaient déjà, au moins en partie, du personnel à disposition.

2. Axes de progrès :

Après les discussions tenues ce soir, les axes principaux à travailler sont les suivants:

- Ecoles maternelles : optimiser le temps scolaire de l'enfant et éviter trop de fatigue
- Articulation temps scolaire / TAP à affiner
- Contenu des TAP évitant une surcharge cognitive
- Financement par la CAF et par l'Education nationale (fonds d'amorçage)
- Compétence scolaire aux EPCI

Les représentants des parents d'élèves seront invités au prochain comité de suivi.